



## MX EVENEMENT SAS

ZAC du Clos St Eloi - BÂTIMENT C1 - 1 rue de la persévérance  
77144 CHALIFERT  
0179723338  
www.mxevenement.com  
SIRET : 53067266600043  
Label du spectacle : n°921

### RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

**Levage et manutention**



# ALT 550

ASD

**N° interne : 003676**

Date de vérification : 2026-04-01

#### Informations générales

Date de vérification	2026-04-01
Prochaine échéance	2027-04-01
Vérificateur	Marc ANDRE
Accompagnateur(s)	Guillaume BERTHAULT
Lieu de la vérification	Dépôt MX

**Référence vérifiée**

Type	Levage et manutention
Type / Modèle	ALT 550
Constructeur / Marque	ASD
Désignation Interne	alt550
Année de mise en service	09/11/2016
Périodicité	annuelle
CMU à portée maximale	225 kg
Portée maximale	5.5m
Type de mécanisme	Crémaillère

**Article identifié**

N° interne	003676
N° de série constructeur	Non visible
Marquage CE	oui

Conclusion globale

**Conforme**

**Modifications / remarques éventuelles**

-

**Observation individuelle**

-

**Observations générales de la référence**

Contrôle effectué avec la tête de pont associé

**Observations générales du rapport**

RAPPORT SANS OBSERVATIONS

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie

**Examen visuel**

<b>Critère</b>	<b>Avis</b>	<b>Note</b>
Structure	<b>BE</b>	
Organes de roulement et de guidage	<b>BE</b>	
Assemblages, fixations, liaisons, articulations	<b>BE</b>	
Équipage mobile, support de charge	<b>SO</b>	
Suspentes (câbles, chaînes, sangles)	<b>BE</b>	
Attaches	<b>FC</b>	Goupille de sécurité
Autre(s) organe(s) (levier, timon...)	<b>BE</b>	
Tambours, poulies, noix, pignons	<b>BE</b>	
Moufles et crochets	<b>SO</b>	
Autres dispositifs de préhension	<b>BE</b>	Tête de pont avec goupille et sécu
Organes de transmission, accouplements	<b>SO</b>	
Limitation de vitesse (absence d'emballement)	<b>FC</b>	
Parachute ou dispositif équivalent	<b>SO</b>	
Plaque constructeur	-	
Affichage capacité, tableau des charges	-	
Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité)	-	

**Examen en fonction**

<b>Critère</b>	<b>Avis</b>	<b>Note</b>
Charge d'essai	<b>FC</b>	225 kg

**Base réglementaire****TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Arrêté ministériel du 1er mars 2004 - Section 5.

**CONTENU ET LIMITES DE LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE**

La vérification comporte :

- un examen visuel de l'état de conservation (article 9 de l'arrêté du 01/03/2004)
- des essais de fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité (article 6 b et c de l'arrêté du 01/03/2004)

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- l'examen d'adéquation ;
- la vérification de la conformité de l'équipement ;
- la vérification des dispositions relevant d'autres réglementations ;
- l'examen du contenu du carnet de maintenance.

**DOCUMENT MATÉRIALISANT LA VÉRIFICATION**

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre de sécurité cité à l'article R. 4323-25 du Code du travail.

**Mentions légales****AVIS FORMULÉS PAR LE VÉRIFICATEUR**

Bon État Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA)

Fonctionnement correct (FC)

Sans objet (SO) ou non équipé (NE)

Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée

Non renseigné ou non communiqué (NR)

Non vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou d'accès.

Le présent document rend compte des constats effectués à la date indiquée, dans les limites des vérifications réalisées.

Arrêtés :

- Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100

Ce document a été validé par son auteur.

**Visa de conformité**

Fait à : Dépôt MX

Le : 2026-04-01

Vérificateur : Marc ANDRE





## MX EVENEMENT SAS

ZAC du Clos St Eloi - BÂTIMENT C1 - 1 rue de la persévérance

77144 CHALIFERT

0179723338

www.mxevenement.com

SIRET : 53067266600043

Label du spectacle : n°921

## RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

**Levage et manutention**



# ALT 550

ASD

**N° interne : 003682**

Date de vérification : 2026-04-01

### Informations générales

Date de vérification	2026-04-01
Prochaine échéance	2027-04-01
Vérificateur	Marc ANDRE
Accompagnateur(s)	Guillaume BERTHAULT
Lieu de la vérification	Dépôt MX

**Référence vérifiée**

Type	Levage et manutention
Type / Modèle	ALT 550
Constructeur / Marque	ASD
Désignation Interne	alt550
Année de mise en service	09/11/2016
Périodicité	annuelle
CMU à portée maximale	225 kg
Portée maximale	5.5m
Type de mécanisme	Crémaillère

**Article identifié**

N° interne	003682
N° de série constructeur	Non visible
Marquage CE	oui

Conclusion globale

**Conforme**

### **Modifications / remarques éventuelles**

Pas de modification signalées ou constatées

### **Observation individuelle**

-

### **Observations générales de la référence**

Contrôle effectué avec la tête de pont associé

### **Observations générales du rapport**

RAPPORT SANS OBSERVATIONS

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie

**Examen visuel**

Critère	Avis	Note
Structure	BE	
Organes de roulement et de guidage	BE	
Assemblages, fixations, liaisons, articulations	BE	
Équipage mobile, support de charge	SO	
Suspentes (câbles, chaînes, sangles)	BE	
Attaches	FC	Goupilles de sécurité
Autre(s) organe(s) (levier, timon...)	BE	Jambes de force
Tambours, poulies, noix, pignons	BE	
Moufles et crochets	SO	
Autres dispositifs de préhension	BE	Tête de pont avec goupille et sécu
Organes de transmission, accouplements	SO	
Limitation de vitesse (absence d'emballement)	FC	
Parachute ou dispositif équivalent	SO	
Plaque constructeur	-	
Affichage capacité, tableau des charges	-	
Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité)	-	

**Examen en fonction**

Critère	Avis	Note
Charge d'essai	FC	225 kg

**Base réglementaire****TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Arrêté ministériel du 1er mars 2004 - Section 5.

**CONTENU ET LIMITES DE LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE**

La vérification comporte :

- un examen visuel de l'état de conservation (article 9 de l'arrêté du 01/03/2004)
- des essais de fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité (article 6 b et c de l'arrêté du 01/03/2004)

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- l'examen d'adéquation ;
- la vérification de la conformité de l'équipement ;
- la vérification des dispositions relevant d'autres réglementations ;
- l'examen du contenu du carnet de maintenance.

**DOCUMENT MATÉRIALISANT LA VÉRIFICATION**

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre de sécurité cité à l'article R. 4323-25 du Code du travail.

**Mentions légales****AVIS FORMULÉS PAR LE VÉRIFICATEUR**

Bon État Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA)

Fonctionnement correct (FC)

Sans objet (SO) ou non équipé (NE)

Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée

Non renseigné ou non communiqué (NR)

Non vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou d'accès.

Le présent document rend compte des constats effectués à la date indiquée, dans les limites des vérifications réalisées.

Arrêtés :

- Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100

Ce document a été validé par son auteur.

**Visa de conformité**

Fait à : Dépôt MX

Le : 2026-04-01

Vérificateur : Marc ANDRE





## MX EVENEMENT SAS

ZAC du Clos St Eloi - BÂTIMENT C1 - 1 rue de la persévérance  
77144 CHALIFERT  
0179723338  
www.mxevenement.com  
SIRET : 53067266600043  
Label du spectacle : n°921

### RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

**Levage et manutention**



# ALT 550

ASD

**N° interne : 004780**

Date de vérification : 2026-04-01

#### Informations générales

Date de vérification	2026-04-01
Prochaine échéance	2027-04-01
Vérificateur	Marc ANDRE
Accompagnateur(s)	Guillaume BERTHAULT
Lieu de la vérification	Dépôt MX

**Référence vérifiée**

Type	Levage et manutention
Type / Modèle	ALT 550
Constructeur / Marque	ASD
Désignation Interne	alt550
Année de mise en service	09/11/2016
Périodicité	annuelle
CMU à portée maximale	225 kg
Portée maximale	5.5m
Type de mécanisme	Crémaillère

**Article identifié**

N° interne	004780
N° de série constructeur	Non visible
Marquage CE	oui

Conclusion globale

**Conforme**

**Modifications / remarques éventuelles**

-

**Observation individuelle**

-

**Observations générales de la référence**

Contrôle effectué avec la tête de pont associé

**Observations générales du rapport**

RAPPORT SANS OBSERVATIONS

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie

**Examen visuel**

Critère	Avis	Note
Structure	BE	
Organes de roulement et de guidage	BE	
Assemblages, fixations, liaisons, articulations	BE	
Équipage mobile, support de charge	SO	
Suspentes (câbles, chaînes, sangles)	BE	
Attaches	FC	Goupille de sécurité
Autre(s) organe(s) (levier, timon...)	BE	
Tambours, poulies, noix, pignons	BE	
Moufles et crochets	SO	
Autres dispositifs de préhension	BE	Tête de pont avec goupille et sécu
Organes de transmission, accouplements	SO	
Limitation de vitesse (absence d'emballement)	FC	
Parachute ou dispositif équivalent	SO	
Plaque constructeur	-	
Affichage capacité, tableau des charges	-	
Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité)	-	

**Examen en fonction**

Critère	Avis	Note
Charge d'essai	FC	225 kg

**Base réglementaire****TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Arrêté ministériel du 1er mars 2004 - Section 5.

**CONTENU ET LIMITES DE LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE**

La vérification comporte :

- un examen visuel de l'état de conservation (article 9 de l'arrêté du 01/03/2004)
- des essais de fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité (article 6 b et c de l'arrêté du 01/03/2004)

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- l'examen d'adéquation ;
- la vérification de la conformité de l'équipement ;
- la vérification des dispositions relevant d'autres réglementations ;
- l'examen du contenu du carnet de maintenance.

**DOCUMENT MATÉRIALISANT LA VÉRIFICATION**

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre de sécurité cité à l'article R. 4323-25 du Code du travail.

**Mentions légales****AVIS FORMULÉS PAR LE VÉRIFICATEUR**

Bon État Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA)

Fonctionnement correct (FC)

Sans objet (SO) ou non équipé (NE)

Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée

Non renseigné ou non communiqué (NR)

Non vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou d'accès.

Le présent document rend compte des constats effectués à la date indiquée, dans les limites des vérifications réalisées.

Arrêtés :

- Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100

Ce document a été validé par son auteur.

**Visa de conformité**

Fait à : Dépôt MX

Le : 2026-04-01

Vérificateur : Marc ANDRE





## MX EVENEMENT SAS

ZAC du Clos St Eloi - BÂTIMENT C1 - 1 rue de la persévérance  
77144 CHALIFERT  
0179723338  
www.mxevenement.com  
SIRET : 53067266600043  
Label du spectacle : n°921

### RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

**Levage et manutention**



# ALT 550

ASD

**N° interne : 004782**

Date de vérification : 2026-04-01

#### Informations générales

Date de vérification	2026-04-01
Prochaine échéance	2027-04-01
Vérificateur	Marc ANDRE
Accompagnateur(s)	Guillaume BERTHAULT
Lieu de la vérification	Dépôt MX

**Référence vérifiée**

Type	Levage et manutention
Type / Modèle	ALT 550
Constructeur / Marque	ASD
Désignation Interne	alt550
Année de mise en service	09/11/2016
Périodicité	annuelle
CMU à portée maximale	225 kg
Portée maximale	5.5m
Type de mécanisme	Crémaillère

**Article identifié**

N° interne	004782
N° de série constructeur	Non visible
Marquage CE	oui

Conclusion globale

**Conforme**

**Modifications / remarques éventuelles**

-

**Observation individuelle**

-

**Observations générales de la référence**

Contrôle effectué avec la tête de pont associé

**Observations générales du rapport**

RAPPORT SANS OBSERVATIONS

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie

**Examen visuel**

Critère	Avis	Note
Structure	BE	
Organes de roulement et de guidage	BE	
Assemblages, fixations, liaisons, articulations	BE	
Équipage mobile, support de charge	SO	
Suspentes (câbles, chaînes, sangles)	BE	
Attaches	FC	Goupille de sécurité
Autre(s) organe(s) (levier, timon...)	BE	
Tambours, poulies, noix, pignons	BE	
Moufles et crochets	SO	
Autres dispositifs de préhension	BE	Tête de pont avec goupille et sécu
Organes de transmission, accouplements	SO	
Limitation de vitesse (absence d'emballement)	FC	
Parachute ou dispositif équivalent	SO	
Plaque constructeur	-	
Affichage capacité, tableau des charges	-	
Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité)	-	

**Examen en fonction**

Critère	Avis	Note
Charge d'essai	FC	225 kg

**Base réglementaire****TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Arrêté ministériel du 1er mars 2004 - Section 5.

**CONTENU ET LIMITES DE LA VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE**

La vérification comporte :

- un examen visuel de l'état de conservation (article 9 de l'arrêté du 01/03/2004)
- des essais de fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité (article 6 b et c de l'arrêté du 01/03/2004)

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- l'examen d'adéquation ;
- la vérification de la conformité de l'équipement ;
- la vérification des dispositions relevant d'autres réglementations ;
- l'examen du contenu du carnet de maintenance.

**DOCUMENT MATÉRIALISANT LA VÉRIFICATION**

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre de sécurité cité à l'article R. 4323-25 du Code du travail.

**Mentions légales****AVIS FORMULÉS PAR LE VÉRIFICATEUR**

Bon État Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA)

Fonctionnement correct (FC)

Sans objet (SO) ou non équipé (NE)

Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée

Non renseigné ou non communiqué (NR)

Non vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou d'accès.

Le présent document rend compte des constats effectués à la date indiquée, dans les limites des vérifications réalisées.

Arrêtés :

- Appareils amovibles

Normes :

- NF C 15-100

Ce document a été validé par son auteur.

**Visa de conformité**

Fait à : Dépôt MX

Le : 2026-04-01

Vérificateur : Marc ANDRE

